



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 20 janvier 2022

Piton de la Fournaise : passage en phase de vigilance L'interdiction d'accès du public à l'enclos est levée à compter du vendredi 21 janvier 2022 à 8h

Suite aux constatations faites par l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) et à la reconnaissance terrain effectuée le 19 janvier 2022 par les services de l'OVPF, du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), de l'office national des forêts (ONF) et du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM), les conditions pour une réouverture partielle de l'enclos du Piton de la Fournaise sont réunies. Le préfet de La Réunion a décidé de revenir en phase de **VIGILANCE** du dispositif spécifique **ORSEC*** du Volcan du Piton de la Fournaise à compter du vendredi 21 janvier 2022 à 8h.

L'interdiction d'accès du public à l'enclos est levée à compter du vendredi 21 janvier 2022 à 8h :

L'accès à la partie haute de l'enclos reste strictement limité aux trois sentiers balisés suivants :

- le sentier Pas de Bellecombe – Formica Léo – Sentier Rivals – Cratère Caubet,
- le sentier Pas de Bellecombe – Formica Léo – sentier d'accès au site d'observation du cratère Dolomieu (accès par le nord du cratère),
- le sentier Kapor jusqu'à Piton Kapor.

Le sentier Rivals est ouvert à la circulation jusqu'au niveau du cratère Caubet. **La portion entre le cratère Caubet et Belvédère sur Château Fort reste interdite d'accès.**

Le public devra se conformer strictement aux prescriptions et consignes figurant sur les panneaux d'information et d'avertissement affichés par l'Office National des Forêts sur ce sentier.

**ORSEC : organisation de la réponse de sécurité civile*

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77 – Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr – Twitter : @Prefet974 – Facebook : @Prefet974